

prix du jeune écrivain

Muret, le 12 juillet 2010

Marc SEBBAH
Président de l'Association
Prix du Jeune Écrivain

Objet : Prix du Jeune Écrivain de langue française
Nos Réf. : Dossier suivi par Alice Caron : ae-pjef@orange.fr

Madame, Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,

Depuis 1998, l'association que je dirige, organise, sous le haut patronage de l'Organisation internationale de la Francophonie, avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères, de TV5 Monde, de la Délégation Générale du Québec et de Pro Helvetia, un prix littéraire, dont le but est la promotion du rayonnement de la langue française dans le monde.

Ce prix s'adresse à tout jeune francophone de 15 à 27 ans.

C'est grâce à l'aide précieuse des représentants de la France à l'étranger et en particulier à vos services que, d'année en année, le succès de ce prix se maintient. Comme vous pourrez le constater dans la liste ci-jointe, en 2011, nous avons reçu 340 manuscrits provenant de 53 pays différents.

Un jury international d'écrivains francophones reconnus a désigné, en 2011, 6 lauréats d'origine camerounaise, suisse, belge et libanaise qui ont été invités en France pour assister à la Remise des prix et au Salon du Livre de Paris les 24 et 25 mars 2011 et, pour certains, participer en juillet à nos Ateliers d'écriture à Muret.

Ils ont eu le bonheur de voir leur nouvelle publiée dans un recueil édité par les Éditions Buchet Chastel intitulé *L'Idiot du village*.

Je tiens à vous remercier pour l'aide que vous avez apportée ces dernières années à notre prix. Connaissant votre attachement à toute action visant à développer l'usage de la langue française, je me permets, comme j'en ai informé votre Ambassadeur, de solliciter à nouveau l'appui de vos services pour la diffusion des affiches et des notices de la session 2012.

J'ai l'honneur, Madame, Monsieur le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, de vous présenter l'expression de ma haute considération.

Marc Sebbah
Officier des Arts et des Lettres

Vous avez entre 15 et 27 ans, vous avez la passion d'écrire, vous voudriez être lus, voire édités...



28^E PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN DE LANGUE FRANÇAISE 2012

Sous le haut patronage de M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de la Francophonie, des Ministères français des Affaires Étrangères et de la Francophonie, de la Culture et de la Communication, de l'Éducation Nationale.

UN JURY COMPOSÉ D'ÉCRIVAINS RECONNUS

NOMBREUX PRIX Edition des textes primés - Invitation en France, en mars 2013, pour la remise des prix à Muret et au Salon du Livre de Paris - Lots de livres - Participations gratuites aux Ateliers d'écriture de Muret. Prix de l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

Adressez vos nouvelles inédites entre 5 et 20 pages - (2 envois maximum par participant) **avant le 1^{er} avril 2012** (candidats français), **avant le 1^{er} mars 2012** (autres candidats).

PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN :

18 rue de Lougé - BP 40055 Muret Cedex - France
Renseignements : Depuis la France - 05 61 56 13 15 - pje@pjef.net
Depuis l'étranger - 33 5 62 23 20 99 - ae-pjef@orange.fr
www.pjef.net



Le 28^e Prix du Jeune Écrivain de Langue Française est organisé avec le soutien de : la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Ville de Muret, la Ligue de l'Enseignement, Véolia Environnement, les Editions Buchet Chastel, l'Imprimerie Cazaux, La Dépêche du Midi, France 3 Sud.

Avec le soutien de



LE PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN DE LANGUE FRANÇAISE

est un prix annuel destiné à récompenser des œuvres d'imagination inédites, en prose (nouvelles, contes, récits), écrites en langue française par de jeunes auteurs âgés de 15 à 27 ans.

RÈGLEMENT DU 28^e PRIX

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats devront être nés entre le 1^{er} janvier 1985 et le 31 décembre 1996.

Les anciens lauréats, à l'exception des premiers prix, peuvent être à nouveau candidats s'ils en remplissent les conditions d'âge.

Chaque candidat peut adresser au maximum deux textes.

Les textes proposés n'auront antérieurement fait l'objet d'aucune publication assortie d'un contrat d'édition. Ils n'auront pas non plus été primés antérieurement par un autre jury.

PRÉSENTATION DES TEXTES

Chaque texte sera envoyé en double exemplaire.

Il comportera 5 pages au minimum, 20 au maximum, imprimées sur le recto seulement. Un titre est indispensable.

Il sera composé en Times New Roman, corps 12, interligne double (soit 1500 caractères environ par page, espaces non compris).

Les pages seront numérotées et les feuilles agrafées (ni trombone, ni reliure).

Pour en respecter l'anonymat, le texte ne portera ni nom, ni signature.

FRAIS D'INSCRIPTION

Candidats français : 15 euros, à joindre au dossier d'inscription, sous la forme d'un chèque libellé à l'ordre du Prix du Jeune Écrivain.

Autres candidats : gratuit.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Les manuscrits devront être accompagnés :

- de la photocopie d'une pièce d'identité (faisant obligatoirement figurer la mention de la date de naissance) ;
- de quelques renseignements inscrits sur papier libre : statut (lycéen, étudiant, salarié, etc.), numéro de téléphone (fixe ou portable), adresse postale et adresse électronique.

Candidats français uniquement : joindre trois enveloppes libellées à l'adresse du candidat (soit un « prêt à poster » cartonné de 500 grammes au format 248 x 328 mm, disponible à La Poste, et deux enveloppes au format 110 x 220 mm timbrées au tarif lettre en vigueur).

ENVOIS

Dates limites d'envoi :

Candidats français : 1^{er} avril 2012

Autres candidats : 1^{er} mars 2012

MODALITÉS D'EXPÉDITION

Pour les dossiers en provenance de France, de Belgique ou de Suisse, seul l'envoi postal est autorisé. Il sera adressé à :

**Prix du Jeune Écrivain
BP 40055
31 602 Muret CEDEX**

Pour les dossiers en provenance d'autres pays, la transmission électronique est autorisée. Dans ce cas, la pièce d'identité devra être scannée. Le dossier sera adressé à :

ae-pjef@orange.net

Il ne devra en aucun cas être doublé par un envoi postal.

AUTRES DISPOSITIONS

Les dossiers incomplets ou adressés par télécopie ne seront pas retenus. Les textes non conformes au règlement seront refusés.

Un accusé de réception sera adressé au candidat avec un numéro d'enregistrement.

Les tapuscrits ne seront pas retournés.

Chaque participant garantit l'originalité du texte dont il est l'auteur.

Tout emprunt à des textes déjà publiés, y compris dans des journaux ou des magazines, ou diffusés sur internet, devra être expressément signalé.

Les décisions du jury sont sans appel.

Chaque candidat recevra une fiche de lecture par texte envoyé ainsi qu'un exemplaire du recueil des textes primés de l'année antérieure.